MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Nous sommes là pour vous aider

N° 15725*03

cerfa

attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter ce formulaire complété, ainsi que les pièces justificatives déjà évoquées.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52176 avant de remplir ce formulaire.

Identité et filiation du premier partenaire :

Identité du premier partenaire :

☐ Madame ☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Votre (ou vos) nationalité(s) : _____

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? Oui ☐ Non ☐

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |__|__|__|__|__| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Filiation du premier partenaire :

Nom de famille (nom de naissance) du père : _____

Prénoms du père : _____

Date et lieu de naissance du père : |__|__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Pays : _____

Nom de famille (nom de naissance) de la mère : _____

Prénoms de la mère : _____

Date et lieu de naissance de la mère : |__|__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Pays : _____

Identité et filiation du second partenaire :

Identité du second partenaire :

☐ Madame ☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Votre (ou vos) nationalité(s) : _____

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? Oui ☐ Non ☐

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |__|__|__|__|__| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Filiation du second partenaire :

Nom de famille (nom de naissance) du père : _____

Prénoms du père : _____

Date et lieu de naissance du père : |__|__|__|__|__|__|__|__|

à _____

Pays : _____

Nom de famille (nom de naissance) de la mère : _____

Prénoms de la mère : _____

Date et lieu de naissance de la mère : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

à _____

Pays : _____

Les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune :

Les futurs partenaires ne doivent pas être mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- Entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant…),
- Entre frères, entre sœurs, entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre…).

Les futurs partenaires doivent également fixer un lieu de résidence commune.

Nous attestons sur l'honneur :

☐ **qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (Pacs),**

☐ **établir notre résidence commune à l'adresse suivante :**

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal I__I__I__I__I__I Commune : _____

Pays : _____

Choix de la convention de Pacs des futurs partenaires :

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires doivent utiliser soit la convention-type de Pacs (qui fait l'objet du formulaire cerfa n°15726 intitulé « Convention-type de Pacs »), soit une convention spécifique rédigée par leurs soins. Le choix des partenaires est le suivant :

☐ Nous choisissons d'utiliser la convention-type de Pacs et nous nous engageons à compléter le formulaire cerfa n°15726.

☐ Nous choisissons d'utiliser une convention spécifique rédigée par nos soins, que nous présenterons devant l'officier de l'état civil (ou l'agent consulaire ou diplomatique) chargé d'enregistrer notre demande de Pacs. Dans ce cas, nous n'avons pas à compléter la convention-type de Pacs présente dans le formulaire cerfa n°15726.

Signature des partenaires

Fait à : _____Le I__I__I__I__I__I__I__I__I

Signature du premier partenaire **Signature du second partenaire**

Ce formulaire est conservé par l'officier de l'état civil procédant à l'enregistrement du Pacs.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de Pacs :

Date d'enregistrement de la déclaration de Pacs (au format JJ MM AAAA) : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Numéro d'enregistrement de la déclaration de Pacs : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :